

## FORMULAIRE ETA A COMPLETER

### Informations personnelles

---

Nom d'usage:

Prénom :

Adresse de résidence complète :

Profession :

### Informations concernant le voyage

---

Numéro de passeport :

Motif du séjour :

Date d'arrivée aux Seychelles :

Compagnie aérienne :

N° de vol :

Pays de provenance :

Date de départ des Seychelles:

Compagnie aérienne :

N° de vol :

Pays de destination finale (sans les escales) :

Où allez vous séjourner aux Seychelles :

du au Adresse :

du au Adresse :

du au Adresse :

### Déclaration de santé :

---

Au cours des 30 derniers jours, avez-vous présenté un ou plusieurs symptômes suivants : toux, fièvre, symptômes grippaux, essoufflements, douleurs articulaires, perte de goût ou d'odorat, diarrhée?

Oui  Non

Listez tous les pays que vous avez visités ou prévoyez de visiter dans les 30 jours précédents votre arrivée aux Seychelles:

## Déclaration Douanière :

Transportez-vous ou prévoyez-vous de transporter aux Seychelles tout animal, toute plante, tout produit d'origine animale ou végétale, toute espèce biologique ou toute forme d'outil ou de matériel destiné à l'élevage d'animaux ou de culture de plantes ?

Oui  Non

Prévoyez-vous de voyager avec une quantité de produits d'alcool détaxés (duty-free) supérieure aux limites autorisées, à savoir : 4 litres d'alcool à moins de 16 % OU 2 litres d'alcool à plus de 16 % et 2 litres à moins de 16 % ? Remarque : les voyageurs âgés de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à importer d'alcool sur le territoire.

Oui  Non

Prévoyez-vous de voyager avec une quantité de parfum détaxé (duty-free) supérieure aux limites autorisées, à savoir un flacon de 200 ml max. ?

Oui  Non

Prévoyez-vous de voyager avec une quantité de tabac détaxé (duty-free) supérieure aux limites autorisées, à savoir : 200 cigarettes OU 100 cigarillos ou 50 cigares OU 200 g de tabac à rouler ? Remarque : les voyageurs âgés de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à importer de tabac sur le territoire.

Oui  Non

Êtes-vous ou serez-vous en possession de substances réglementées, d'objets obscènes, de substances toxiques, de vêtements ressemblant à l'uniforme des forces armées seychelloises, d'une arme à feu, d'un harpon ou de toute autre arme dangereuse ?

Oui  Non

Êtes-vous en possession ou prévoyez-vous de voyager avec une quelconque marchandise commerciale ?

Oui  Non

Possédez-vous ou serez-vous en possession de marchandises appartenant à quelqu'un d'autre ?

Oui  Non

Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été dans une forêt, une ferme, un parc naturel ? Avez-vous été en contact avec des animaux d'élevage ? Avez-vous été sur un site d'abattage ou de transformation d'animaux ?

Oui  Non

Importez ou exportez-vous, ou prévoyez-vous d'importer ou d'exporter des espèces ou instruments monétaires (p. ex. : instruments négociables au porteur, dont des chèques, lettres de change, billets à ordre, chèques-vacances, bons au porteur, mandats postaux, etc.) d'une valeur supérieure à 50 000 SCR (environ 3 500 EUR/USD) ou équivalent en devise étrangère ?

Oui  Non

La valeur totale de l'ensemble des marchandises achetées à l'étranger et importées de manière définitive aux Seychelles excède-t-elle la somme de 5 000 SCR (environ 350 EUR/USD) ou équivalent en devise étrangère ?

Oui  Non

En cochant cette case, le voyageur s'engage à n'accepter aucun emploi ou au pair pendant son séjour aux Seychelles, à ne pas chercher à s'installer définitivement et à quitter le territoire à l'expiration du visa qui lui sera éventuellement accordé.

Merci d'envoyer le formulaire complété par email à [evisa@vsi-visa.com](mailto:evisa@vsi-visa.com), accompagné des documents scannés suivants :

- Bon de commande VSI complété
- Passeport (page avec la photo et page avec l'adresse)
- 1 photo d'identité en couleurs de bonne qualité
- Billet d'avion aller-retour
- Réservation(s) hôtelière(s)

VSI sas – 2 Place des Hauts Tilliers – 92230 Gennevilliers – Tél. : 08.26.46.79.19

[www.vsi-visa.com](http://www.vsi-visa.com) – [contact@vsi-visa.com](mailto:contact@vsi-visa.com)

